



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 3 AOÛT 2020 A 20 H 30

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Bernard Merger, Gérard Petit, Mohammed Oubenaïssa, Marie-José Vergon Trivaudey, Agnès Allier, Coralie Jacquot (départ à 22h30)

Procurations : Valérie Drugé à Bernard Merger, Jean-Luc Guillaume à Dominique Robert, Marine Martin-Jary à Marie-José Vergon Trivaudey, Célia Sousa à Yolande Merger, Murielle Bazin à Gérard Petit

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Yolande MERGER

Date de la convocation : 29/07/2020
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Suffrages exprimés : 14

1/INFORMATIONS

➤ Complément à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points, non connus, lors de l'envoi de l'ordre du jour de la convocation :

- Détermination d'un crédit budgétaire alloué à la formation des élus disposant d'une délégation ;
- Courrier des services de la Préfecture concernant un projet de création d'une stabulation pour 60 vaches, de la couverture d'une fumière et création d'une aire d'attente de traite.

➤ Employé communal

Aridon Hysay habitant Noironte a été recruté le 3 août 2020 pour une durée de 4 semaines suite à la prolongation de l'arrêt de travail de l'employé communal titulaire. Il succède à Antoine Richard qui a assuré le service durant le mois de juillet avec dynamisme.

➤ Brigade de gendarmerie d'Ecole-Valentin

Le 1^{er} août 2020, le lieutenant Henriot a été remplacé par la lieutenant Pauline Lesport. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre région.

➤ Voirie

L'aménagement de la voirie de la RD 8 est en bonne voie, ne reste que l'éclairage public (Mats et casquettes, les supports ont été mis en place). L'engazonnement de la séparation des espaces voirie et piétons sera mis en place à l'automne. L'éclairage public, sur la RD 8 et dans le lotissement, devrait

être opérationnel dès cet automne. Le marquage au sol se fera ultérieurement, lorsque la reprise de chaussée par le Département sera terminée sur la section entrée de Chauenne jusqu'à Pelousey.

Marie José Vergon-Trivaudey a demandé la confirmation de l'existence d'une parcelle non constructible dans le lotissement des Rives de la Lanterne pour un espace collectif. Ce qui a été confirmé par Bernard Vougnon. Cet espace existe a été aménagé en un bassin destiné à réguler le flux d'eau superficielle en direction de la Lanterne.

De plus elle a déploré l'absence de la piste cyclable prévue en premier lieu vers le lotissement. Malgré la volonté municipale, il n'a pas été possible de mettre en place une piste cyclable normalisée et un espace réservé aux piétons faute d'une surface suffisante. Aujourd'hui le vaste trottoir permettra à la fois un usage piétonnier et également aux enfants/adultes cyclistes du lotissement d'emprunter cette voie pour rejoindre l'intérieur du village. Il conviendra également de s'inscrire dans la réflexion de Grand Besançon Métropole sur la perspective de la mise en place d'une piste cyclable Pouilley les Vignes / Pelousey pouvant être prolongée jusqu'à Chauenne.

Agnès Allier a demandé des informations sur les anomalies vues sur la chaussée des Barrots. La mairie a adressé un mail au technicien du secteur afin d'effectuer la reprise sur la chaussée.

Les élus ont remarqué la vitesse excessive des automobilistes sur la RD 8 et en agglomération. Des propositions sont formulées pour une mise en place de panneau de limitation de la vitesse à 30 km/heure sur l'ensemble du village.

Monsieur le Maire rappelle qu'une première rencontre avec les services de l'agglomération a déjà eu lieu avec la perspective de prendre en compte l'ensemble de la problématique liée à la circulation. Monsieur le Maire a demandé la réalisation d'une étude (comptage des voitures, vitesses, origine, destination etc...) par les services compétents de Gbm ou du Département. Monsieur le Maire propose qu'un travail de recensement de l'ensemble des difficultés sur les voies communales soit réalisé par les élus dès la rentrée de cet automne (vitesse, stationnement, respect domaine communal, haies, visibilité....).

➤ **Assainissement**

Le chantier Eau et Assainissement du secteur des Varennes devrait reprendre à la rentrée.

➤ **Bâtiment centre de vie**

L'AJENA, association pour la promotion des énergies renouvelables, a présenté une étude pour une chaufferie BIOMASSE, le 29 juillet 2020. Le dossier est accessible aux conseillers sur Google Drive. Le Grand Besançon est très favorable à ce mode de chauffage. Le problème de stockage des granules pourrait trouver une solution par la construction d'un local spécifique.

➤ **Google Drive**

Afin de permettre aux membres du conseil municipal l'accès aux études, rapports préalables aux décisions municipales, il est proposé de mettre à disposition les documents sur le support Google Drive. L'accès est accordé à chaque conseiller municipal par l'intermédiaire d'une adresse Gmail. Les documents mis à disposition sont des éléments d'aides à la décision, non publics, destiné aux seuls membres du Conseil actuel.

Dossiers disponibles :

- Etude Géothermique pour le Centre de Vie
- Etude biomasse pour le Centre de Vie

- Programme de travaux rénovation du Centre de Vie
- Programme de restauration des vitraux de l'église

- **SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux)**

Catherine Barthelet, Maire de Pelousey, a été élue présidente du SICA en remplacement de Gérard Galliot. Le compte administratif 2019 et le budget 2020 ont été adoptés courant juillet 2020.

- **Relais téléphonique**

SITA, opérateur foncier pour le groupe Bouygues, recherche une parcelle pour implanter un relais téléphonique à proximité de Pouilley les Vignes, Pelousey, Noironte et Chauenne. La zone qui semblerait convenir est située dans le même périmètre que celui d'un éventuel projet de champs-éolien. Concernant celui-ci la mairie n'a eu aucun nouveau contact sur ce projet.

- **Ecole**

Les services techniques de la ville de Besançon conservent un Algéco d'environ 60 m2 provenant de la commune de Grandfontaine. Ce petit préfabriqué peut être mis à notre disposition pendant la période des travaux du Centre de Vie de Chauenne. Cet Algéco serait utilisé à Audeux. Les services techniques de la ville sont en mesure d'organiser le transport et la mise en place. Samuel Vuillemin est chargé de préparer les éléments. Les frais afférents à cette occupation temporaire seront à la charge de la commune de Chauenne.

- **Salle des fêtes**

La commune a reçu en courrier du Préfet rappelant les consignes à respecter lors des regroupements de personnes dans les salles des fêtes (port du masque, danse interdite, nombre de personnes limité etc...). Des sanctions sont prévues, pour les participants mais aussi pour les organisateurs de la manifestation en cas de non-respect des consignes et/ou de découverte de porteur du Covid19.

La Mairie a adressé un courrier aux différentes associations (Pampilles, comité des fêtes, ASSUNOES) et les personnes ayant louées la salle pour rappeler les consignes préfectorales.

2/DELIBERATIONS

Marché Travaux des Vitraux de l'Eglise (budget 2020).

Deux propositions :

- Le Verre de Voûte – 24 489,34 € HT,
- Mme Jost - 41 547,60 € HT.

Lors de la réunion de la commission d'appels d'offres du 12 février 2020, l'atelier d'art « le verre de voûte » a été choisi.

Durée de travaux environ 1 an (démontage des vitraux, nettoyage, remise en état etc...)

Subvention totale attendue d'environ 30 % en théorie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Budget de la formation des élus

1 000 € sur le budget 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet GAEC HENRIET

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des services de la Préfecture demandant une confirmation que les attestations fournies par des Chaucennois sont effectivement bien des voisins de l'exploitation du Gaec Henriet. Cette demande s'inscrit dans une demande de dérogation à la règle des habitations situées à moins de 100 m d'une exploitation agricole. Dans le même courrier, il est demandé également au conseil municipal de donner un avis, sous 15 jours, sur un projet de création d'une stabulation pour 60 laitières, de la création d'une aire d'attente et de la couverture d'une fumière.

Une réponse sera faite pour confirmer que les attestations produites par trois familles concernent effectivement trois habitations parmi les plus proches des bâtiments existants de l'exploitation du Gaec Henriet. Concernant l'avis du conseil municipal, celui-ci en l'absence d'éléments plus précis sur ce projet n'est pas en mesure de déterminer si d'autres habitations ou d'autres terrains situés en zone Ub sont concernés par le projet.

Parcelle communale MME DRUGE

La fontaine devant la maison de Monsieur et Madame Drugé empiète sur le terrain de celle-ci. Régularisation de cette situation avait été envisagée avant la cession de la Maison Vougnon. Suite au passage d'un géomètre les parcelles ont été renumérotées :

- 491 parcelles de Valérie Drugé
- 492 le fond de la fontaine.

Le règlement de l'acquisition de la parcelle 492 par la commune s'effectuera ultérieurement et la régularisation administrative sera prise en charge par le biais d'un acte administratif. Le Maire étant le rédacteur de cet acte le précédent premier adjoint, Jean-Luc Guillaume avait été désigné pour représenter la collectivité ; Celui-ci est remplacé par Bernard Merger.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Bâtiment Centre de Vie

3 réunions de la commission d'appel d'offres ont eu lieu pour étudier les quatre propositions reçues pour la rénovation du centre de vie.

Le 10 juillet les membres de la commission, avec le renfort technique de M. Chauvin du Caue, ont examiné les quatre offres suivantes :

- Atelier d'architecture ROCHET BLANC
- Atelier BLONDEAU Architecture
- ARCHICREO
- Atelier d'architecture et urbanisme Hervé BOUDIER

Le 20 juillet la deuxième rencontre a permis d'établir un classement des offres sur la base des éléments définis par le règlement de la consultation :

- 1 – Atelier BLONDEAU Architecture
- 2 – ARCHICREO
- 3 – Atelier d'architecture ROCHET BLANC
- 4 - Atelier d'architecture et urbanisme Hervé BOUDIER

Enfin le 31 juillet les membres de la commission d'appels d'offres ont rencontré M. Blondeau Architecte pour affiner son offre :

- ◆ Garantie des délais : rentrée des classes 2021-2022 dans les nouveaux locaux.
- ◆ Honoraires à 10,30 % du montant prévisionnel des travaux soit 49 440 € HT.

A l'issue de cette démarche la Commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de L'Atelier Blondeau Architecture, mandataire de Blondeau Ingénierie.

- ◆ Le coût prévu des travaux : 480 000 € HT.

Début de l'étude des travaux : Semaine 35

Début des travaux : début prévisionnel mars 2021

Déménagement du bâtiment : fin année ou vacances de février suivant l'avancé des études.

FINANCEMENTS ATTENDUS : Commune, Etat, GBM, Département, Région.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fin de séance 23h10.

Le Maire, Bernard Vougnon



